

COLLOQUE VYV PARTENARIAT

Sport sur ordonnance : la santé en action !

Le 28 janvier dernier, VYV Partenariat a organisé la 13e édition de son colloque annuel réunissant plus de 200 participants en ligne. Grâce aux échanges et aux témoignages des professionnels de santé, des acteurs du milieu sportif et des associations de patients, l'événement a permis de rappeler qu'une activité physique adaptée (APA) et encadrée permet de répondre aux problématiques de santé.

L'activité physique : un enjeu majeur de santé publique

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'inactivité physique est responsable à elle seule de 10 % des décès en Europe. L'inactivité physique et la sédentarité constituent la cause principale d'environ 21 à 25 % des cancers du sein et du côlon, 27 % des cas de diabète et environ 30 % des maladies cardiaques ischémiques.

Cette année, VYV Partenariat a choisi de porter le thème du « sport sur ordonnance » à l'occasion de son colloque annuel. Autour de Delphine Maitre, présidente de VYV Partenariat, Stéphane Junique, vice-président de VYV Partenariat et vice-président délégué du Groupe VYV et de Roland Berthiller, président du groupe MGEN, de nombreux intervenants sont venus témoigner autour de l'un des thèmes phares de l'événement : le sport est-il une réponse aux problématiques de santé ?

Une activité physique adaptée permet de surmonter certains handicaps ou maladies chroniques. L'activité physique fait d'ailleurs partie des thérapeutiques non-médicamenteuses validées par la Haute Autorité de Santé (HAS). Elle peut avoir un effet préventif, pour lutter contre les maladies liées à la sédentarité mais aussi un effet curatif. La prescription de l'activité physique « thérapeutique » est donc plus que jamais nécessaire. La Ministre déléguée chargée des sports l'a confirmé lors de son intervention vidéo au colloque, en rappelant que l'une des réponses apportées par le gouvernement est la création des « Maisons Sport-Santé certifiées ». Ce dispositif d'accompagnement de proximité est dédié aux personnes en bonne santé souhaitant débuter ou reprendre une activité physique, mais aussi à celles souffrant d'affections longue durée (ALD), de maladies chroniques ou de cancers, et qui nécessitent, sur prescription médicale, une activité physique adaptée (APA). L'objectif de ces structures est d'amener les patients vers une pratique quotidienne sécurisée, personnalisée à leurs besoins et encadrée par des professionnels formés.

L'activité physique adaptée au cœur des préoccupations du Groupe VYV

En tant qu'Entrepreneur du mieux-vivre et acteur mutualiste engagé dans la prévention, le Groupe VYV soutient la stratégie nationale sport-santé 2019-2024 du gouvernement. Il agit pour promouvoir l'activité physique adaptée (APA) auprès de ses adhérents, patients, clients et résidents. Pour concrétiser son engagement, le groupe vise à construire un écosystème favorable à l'activité physique adaptée (APA).

Pour relever ce défi, le groupe travaille sur le déploiement de parcours coordonnés pluriprofessionnels mettant en relation : les mutuelles, les établissements de soin et



« Une activité adaptée à sa situation physique, familiale et professionnelle est toujours associée au mieux-vivre. Il s'agit de prévenir par une activité ajustée, mesurée, parfois pratiquée au quotidien, et accompagnée de conseils appropriés, sans recherche de performance, pour aller bien, ou aller mieux. Nous, mutualistes, devons mener des actions de prévention devant s'inscrire dans la durée avec comme priorité de n'exclure personne.»

> Delphine Maitre présidente de VYV Partenariat.

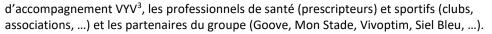


« La science a prouvé que le l'activité physique est une thérapeutique non médicamenteuse efficace pour lutter contre des maladies graves. Nous avons, au sein du groupe, de nombreux actifs qui permettent de déployer le sport-santé dans une logique de parcours notamment à travers VYV³, Mon Stade, Goove ou Vivoptim. Il s'agit maintenant de les coordonner pour avoir une offre visible et cohérente à l'échelle nationale au bénéfice des adhérents des mutuelles.»

Docteur Nicolas Leblanc conseiller santé du Groupe VYV.







Ensemble, ils ambitionnent de bâtir des parcours santé coordonnés dans lesquels la prescription de l'activité physique serait prescrite au même titre qu'un médicament et associée à un accompagnement sur mesure par des professionnels certifiés au sein de structures référencées.

Le colloque annuel VYV Partenariat a permis de rappeler que l'activité physique et sportive est un enjeu de santé qui nous concerne tous. Pour lutter contre la sédentarité, le Groupe VYV et ses entités vont au-delà des actions de sensibilisation et d'accompagnement menées auprès de leurs adhérents, patients, clients et résidents.

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (Mutuelle et assurance, Services et assistance, Soins et accompagnement, Habitat et logement social), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 200 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 9,5 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

A propos de VYV³, l'offre de soins et de services

Au sein du Groupe VYV, l'offre de soins et accompagnement (VYV³) a pour ambition de développer une offre de soins de qualité, socialement performante et innovante, au plus près des territoires. Elle rassemble différents métiers autour de plusieurs pôles : les soins, les produits et services, l'accompagnement. Avec 1 400 établissements de soins et de services en France, VYV3 compte 30 000 collaborateurs et 1 700 élus. Son chiffre d'affaires est de 1,9 milliard d'euros (1,8 milliard d'euros en vision contributif groupe).

www.groupe-vyv.fr







Contacts presse

Nina Tanguy ntanguy@hopscotch.fr /01 41 34 22 03

Paul Caillaud pcaillaud@hopscotchcapital.fr /01 41 34 22 67